

#BalanceTonPorc : la justice tranche en faveur de Sandra Muller

En première instance, la journaliste avait été condamnée pour «diffamation» envers Eric Brion, qu'elle citait dans un de ses premiers tweets mentionnant le hashtag ensuite devenu viral.

Par **Aude Bariéty**.

Publié il y a 14 heures,

Mis à jour il y a 2 heures



Sandra Muller le 14 mars 2018 à Paris. BERTRAND GUAY / AFP

«'Tu as de gros seins. Tu es mon type de femme. Je vais te faire jouir toute la nuit' Eric Brion ex-patron de Equidia #balancetonporc». Ce tweet, publié le 13 octobre 2017, avait valu en septembre 2019 une condamnation pour «diffamation» à son auteure, Sandra Muller. Mais ce mercredi 31 mars, la cour d'appel de Paris a infirmé le jugement du tribunal correctionnel de Paris. La portée de cette décision de justice est symboliquement très forte. Avec le hashtag *#Balancetonporc*, la journaliste a initié un immense mouvement de libération de la parole des femmes en France.

Dans les jours qui ont suivi le 13 octobre 2017, une multitude de messages mentionnant ce hashtag sont apparus sur Twitter après que Sandra Muller a appelé les internautes à raconter les épisodes de harcèlement sexuel qu'ils ont subi au travail *«en donnant le nom et les détails»*. En janvier 2018, Eric Brion - qui se définit comme le *«premier accusé de #Balancetonporc»*, du nom du livre qu'il a écrit sur cette affaire - a déposé plainte en «diffamation» à l'encontre de la journaliste.

«Ma vie a été brisée»

L'audience s'est tenue le 29 mai 2019 devant la 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Le 25 septembre 2019, Sandra Muller a été condamnée solidairement avec la société ABSM, propriétaire de son média *La Lettre de l'audiovisuel*, à 15.000 euros de dommages et intérêts, ce à quoi sont venus s'ajouter 5000 euros de frais d'avocats. Le tribunal a notamment estimé qu'elle ne disposait pas d'une *«base factuelle»* suffisante pour *«accuser publiquement»* Eric Brion *«d'un fait aussi grave que celui du délit de harcèlement sexuel»*. La journaliste a alors décidé de faire appel.

Au deuxième procès, le 27 janvier 2021, les avocats de Sandra Muller ont dénoncé *«le raisonnement simpliste du tribunal, qui fait totalement abstraction du contexte dans lequel cette affaire a lieu»*. De son côté, Eric Brion, qui réclamait 200.000 euros au titre de ses préjudices moral et patrimonial, a notamment déclaré : *«Ma vie a été brisée. [...] La première décision de justice m'a sorti de la boue dans laquelle j'ai été traîné. Aujourd'hui, ce que j'espère, c'est retrouver une vie normale, même si je garderai toujours une tache.»* À l'issue de l'audience, les juges ont mis leur décision en délibéré.

Vers un pourvoi en cassation?

Ce mercredi 31 mars, la cour d'appel a finalement rendu un arrêt contraire au jugement de première instance. *«Même si Eric Brion a pu souffrir d'être le premier homme dénoncé sous le #balancetonporc, le bénéfice de la bonne foi doit être reconnu à Sandra Muller, dès lors que son tweet ne contenait pas l'imputation d'avoir commis un délit pénal et qu'il a été publié dans le cadre d'un débat d'intérêt général sur la libération de la parole des femmes, avec une base factuelle suffisante quant à la teneur des propos attribués à Eric Brion»*, ont estimé les juges.

«Je me réjouis de cette décision» qui «est pour moi un soulagement», a tweeté Sandra Muller. «Je suis content pour la cause des femmes», a brièvement réagi M^e Francis Szpiner, l'un de ses avocats. «La justice s'est grandie aujourd'hui par cette décision courageuse et historique. La cour d'appel dit aux victimes, à toutes celles qui ont parlé, à toutes celles qui ont dit la vérité, que la justice ne les condamnera pas» a renchéri M^e Jade Dousselin, son autre conseil.

De son côté, M^e Marie Burguburu, l'avocate d'Eric Brion, a souligné la «*déception*» de son client face à cette décision. *«Mais il ne regrette absolument pas d'avoir initié cette procédure. Ces procès lui auront au moins permis de s'exprimer. Et de toute façon, quelle que soit l'issue judiciaire, la dénonciation commise par Sandra Muller sur les réseaux sociaux a bouleversé sa vie de manière irréversible», a affirmé M^e Burguburu, qui a par ailleurs indiqué que «la question d'un pourvoi en cassation se [posait]».*

À VOIR AUSSI - Sandra Muller, créatrice de #balancetonporc, condamnée : «La bataille continue» (Vidéo du 25/09/2019)